

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 24 septembre 2020 à 18h00

Date de convocation : 17 septembre 2020

Délibération
N°C2020_139

Membres en exercice :	79
Votants :	74
Suffrages exprimés :	74
Pour :	74
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ Martine ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DUPONT Myrienne ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; THERON CHET Marie-Christine ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VALERY Benoit ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; DARAUD Jean-François ; GUENFICI Ali ; LAPALU Christian ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; VICO Alain

EXCUSES : BASTIE Yves ; RIVEL Jean-Luc

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibérations N°C2020_202 et N°C2020_205) ; ALDEBERT Didier (délibérations N°C2020_182 à N°C2020_185) ; CHING Monique (délibération C2020_137) ; DARAUD Jean-François (à partir de la délibération N°C2020_182) ; GUENFICI Ali (délibération C2020_137) ; LAPALU Christian (délibération C2020_153) ; PY Michel (délibération C2020_137) ; RIO Jean-Louis (délibérations N°C2020_202 et N°C2020_205) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération N°C2020_145)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BOUISSET Cyrielle ; CHARPENTIER Christine ; CODORNIU Didier ; KAISER Stéphanie ; MALQUIER Bertrand ; PECH OLIVIER ; PENET Yves ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (de la délibération N°C2020_137 à C2020_201, de la délibération N°C2020_203 à C2020_204 et de la délibération N°C2020_206 à C2020_215) ; CHING Monique (à partir de la délibération N°C2020_138)

Nomenclature Etat : Domaine et patrimoine - Acquisitions

OBJET : AFFAIRES JURIDIQUES – Acquisition de la parcelle DK 342 située à Narbonne

Les consorts POQUET-DEVILLE sont propriétaires indivis d'une parcelle cadastrée Section DK Numéro 342, d'une superficie de 1 are et 20 centiares, située dans la Zone Industrielle de Plaisance, rue de Ratacas, sur le territoire de la commune de Narbonne.

Cette parcelle non bâtie ne présentant pas d'utilité particulière pour l'indivision, ils ont proposé à la Communauté d'Agglomération de l'acquérir au prix d'un euro, la rédaction de l'acte authentique étant confiée à Maître Gilbert JEANSOU, Notaire à Carcassonne, chargé précédemment par l'indivision de la régularisation d'une servitude de passage de réseaux électriques sur ladite parcelle au profit de la société ENEDIS. Les frais inhérents à la rédaction de l'acte seront à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Cette acquisition présente un intérêt manifeste pour le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération au titre des aménagements de la voirie d'intérêt communautaire gérée par notre établissement.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L1111-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1311-9, L1311-10, R1311-4 et l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 pris en application pour fixer les seuils en-deçà desquels la consultation du service du Domaine n'est pas obligatoire pour l'acquisition d'un bien à l'amiable par une collectivité,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver l'acquisition par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération de la parcelle cadastrée section DK Numéro 342 à Narbonne au prix de un euro auprès des consorts POQUET-DEVILLE,
- D'autoriser Monsieur le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et plus particulièrement l'acte authentique à intervenir aux frais de la Communauté d'Agglomération établi par Maître Gilbert JEANSOU, notaire à Carcassonne.

Pièce jointe à la délibération :

Plan

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

